31 JANVIER 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR APPROBATION TACITE

DÉCISION FINALE

BOD/NO/2023/01-02 – FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DU NÉPAL : ALLOCATION

Le Conseil d'administration:

1. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système qui fait l'objet de l'annexe 4, et de la requête de financement pour la transformation du système qui est présentée à l'annexe 5 du document BOD/NO/2023/01 DOC 01 ;
2. Approuve une allocation des fonds fiduciaires du GPE au titre d'un financement pour la transformation du système à l'appui du programme de transformation du secteur de l'éducation scolaire au Népal, tel que décrit dans la requête soumise et récapitulée au tableau 1, sous réserve de :
 a. La disponibilité des fonds.
 b. La décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires pour les dons au titre de la mise en œuvre des programmes, par versements annuels

Tableau 1 Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat

Tous les montants sont exprimés en dollars		
a.	Allocation pour la transformation du système	20 000 000
b.	Allocation demandée (100 %)	20 000 000
c.	**Allocation recommandée par le secrétariat**	**20 000 000**
	Part fixe	14 000 000 (70%)[1]
	Part variable	6 000 000 (30%)
d.	Agent partenaire	Banque mondiale
e.	Commission de l'agent partenaire : pourcentage – montant	1,75 % -350 000

[1] Ce chiffre comprend un montant de 300 000 dollars correspondant aux coûts encourus par l'agent partenaire au titre de soutien à la mise en œuvre.

f.	Période	3 ans et 2 mois.
g.	Date de démarrage prévue	15 mai 2023
h.	Modalités de décaissement de la part variable	Ex-post
i.	Source de financement	Fonds du GPE